



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Refonte du calendrier du baccalauréat

Question écrite n° 3969

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur sa décision d'organiser au mois de mars les épreuves de spécialité du baccalauréat 2023. Cette décision, dictée par des impératifs purement techniques liés au fonctionnement de Parcoursup, n'a aucune vertu pédagogique et va à l'encontre de l'avis de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Le calendrier proposé conduit à une réduction des temps d'apprentissages avant l'examen final, ne permettant pas aux élèves d'acquérir les connaissances et méthodes nécessaires pour répondre aux attentes du baccalauréat à court terme, mais surtout aux attendus de l'enseignement supérieur (capacité rédactionnelle, problématisation, etc. : cf. Bulletin officiel spécial de l'EN du 12 mars 2018). De plus, l'application de ce calendrier risque de désorganiser les établissements pendant le déroulement des épreuves, compromettant la bonne tenue des autres enseignements. Cette échéance conduira également à une démobilisation inévitable des élèves une fois les épreuves passées, réduisant de près d'un tiers le temps d'apprentissage en classe de terminale. Enfin, les contraintes imposées par ce calendrier vont encore dégrader les conditions d'enseignement, accentuant le stress et le mal-être au travail ressentis et dénoncés ces dernières années par une grande partie de la communauté enseignante. Ainsi, il lui demande s'il compte revenir sur sa décision de maintenir les épreuves de spécialité en mars 2023 et s'il prévoit de travailler à une refonte pérenne du calendrier du baccalauréat en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative.

Texte de la réponse

Les notes de service, respectivement la note de service du 22 septembre 2022 fixant le calendrier des examens de la session 2023 et les deux notes de service du 29 septembre 2022 fixant les programmes d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité des voies générale et technologique à compter de la session 2023, cadrent les attendus et permettent d'organiser la formation des élèves aux épreuves terminales de spécialités qui auront lieu les 20, 21 et 22 mars 2023. La session 2023 est ainsi l'année de la mise en œuvre du baccalauréat dans sa version réformée en lien avec Parcoursup, les dispositions transitoires prises dans le cadre de la crise sanitaire étant désormais caduques. Le resserrement des programmes permet aux enseignants comme aux élèves d'identifier les parties des programmes à étudier afin de les travailler sereinement en vue de l'objectif visé. La mobilisation des élèves se poursuivra postérieurement au mois de mars car lesdits programmes devront être connus des élèves dans leur totalité dans la perspective de l'épreuve terminale du « Grand oral », prévue en juin 2023. Le dernier trimestre de la classe de terminale générale et technologique est également une période privilégiée pour aborder les enseignements suivant une démarche pédagogique permettant aux élèves de se positionner comme de futurs étudiants dans leurs apprentissages et ainsi achever de se préparer à leurs études supérieures. Par ailleurs, et en terme de préparation des candidats, le « projet d'évaluation » dont chaque établissement s'est doté depuis la rentrée 2022 constitue un outil d'accompagnement précieux. Il permet de fixer les modalités d'évaluation et d'expliciter aux élèves et à leurs familles les attendus en terme de mobilisation, de répartition des évaluations ; liés aux disciplines du contrôle continu ou à la préparation des épreuves terminales (de spécialités, philosophie et Grand oral). En effet, le projet

d'évaluation vise à sécuriser la procédure certificative, aide les lycéens à donner sens aux pratiques évaluatives dans la perspective de la réussite de leur scolarité et de leur orientation vers l'enseignement supérieur, permet de suivre leur assiduité et contribue à construire une communication positive envers les familles.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3969

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6166

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2422